



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT

du 11 mai 2011

A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.12

1^{ère} MODIFICATION DU PLU DE SEYSSES

L'an deux mille onze, le onze mai à onze heures, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt avril deux mille onze, convoquée le quatorze avril deux mille onze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges COQUART Dominique FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle LOZANO Guy	MERONO Claude MORIN Etienne MOYET Jean-Louis RAYNAL Claude SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danièle
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN
COTELLE Thierry, représenté par Mme Isabelle HARDY
MIGUEL Henry, représenté par M. Paul FRANCHINI

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COMMENGES Jean-Claude

CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMELThierry
FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
LANGE Régine
MANDEMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 27	Votants : 30
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 30

La commune de Seysses est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005, mais n'est pas couverte par le SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 21 janvier 2011, la commune de Seysses notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8, L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique, qui se déroule du 5 février au 5 mars 2011 inclus.

Le projet de 1^{ère} modification du PLU de Seysses a pour objets :

- la création d'un sous-secteur Npv au sein du secteur N et Ne (zonage actuel du PLU) afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'anciennes gravières (27 ha).
- des mises à jour du règlement écrit :
 - o la modification des articles 4 et 5 relatifs aux caractéristiques et dessertes par les réseaux des terrains dans les zones UC, A et N, afin de se référer à la « Doctrine de l'Etat relative à l'urbanisme et à l'assainissement non collectif dans le département de la Haute-Garonne » ;
 - o d'autres mises à jour mineures du règlement écrit.
- la modification du règlement graphique afin d'intégrer en zone UC des parcelles déjà bâties (1 300 m²) aujourd'hui en zone agricole du PLU.

Le SMEAT souligne que le projet de délimitation d'un sous-secteur Npv est situé au sein des espaces naturels préservés inscrits au projet de SCoT ; ce dernier préconise l'implantation de sites de production d'énergie photovoltaïque au sol uniquement sur les zones de friches industrielles et les sites inaptes de façon avérée à la production agricole, anciennes gravières notamment, ce qui est ici le cas.

Toutefois, ce secteur est aussi impacté par une continuité écologique provenant de la Zone de Protection Spéciale « vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (située sur la commune de Roques-sur-Garonne) inscrite au projet de SCoT sur la limite communale entre Seysses et Roques.

De ce fait, le SMEAT invite la commune, en lien avec la commune de Roques-sur-Garonne et la Communauté de communes Axe Sud, à prendre en compte cette continuité écologique dans l'aménagement du site, par exemple, en préservant une marge de recul entre l'implantation du projet et la limite communale avec Roques-sur-Garonne.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification du PLU de la commune de Seysses sous réserve de la prise en compte de la continuité écologique inscrite au projet de SCoT, en lien avec la commune de Roques-sur-Garonne et la Communauté de communes Axe Sud.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Seysses, à Monsieur le Maire de Roques-sur-Garonne, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Axe Sud et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 mai 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN